

Réunion du 28 mai 2009

Présents : Christian SIMON, Jean-Claude RAFFIN, Xavier LETT, Pascal POILANE, Bernard DROT, Alain MARNEZY, Jocelyne MARGUERON, René RATEL, François CHEMIN, Pierre VALLERIX, Marielle MOLLARD, Olivier DESSERICH, Jacques TONDA, Marie-Christine GOSETTO, Gilles MARGUERON, Laurence BILLARD, Nicole PETIT, Bernard COLLET, Antoine PLA.

Procuration de Roland AVENIERE à Pierre VALLERIX.

Le Président ouvre la séance à 20 H 30 et propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Comité approuve le compte rendu de la réunion précédente.

1-ASSAINISSEMENT

- Signature de marchés de travaux Le Villard/STEP secteur RD 215

Après avis de la commission d'appel d'offres, le Président est autorisé à signer le marché d'assainissement entre Le Villard/STEP secteur RD 215 avec l'entreprise Truchet pour un montant de 55 394 €HT.

- Signature avenant marché de travaux séparatif/Emile Charvoz à Modane

Sur proposition de la commission d'ouverture des plis, le Comité autorise le Président à signer l'avenant au marché de travaux du séparatif Emile Charvoz à Modane pour un montant de 65 570,60 €HT avec l'entreprise Casarin et fils. Le marché passe donc de 559 806,90 €HT à 625 377,50 €HT.

- Demande de subventions :

Le Comité autorise le Président à demander des subventions pour les opérations suivantes : Rue St Antoine à Villarodin-Bourget, raccordement du quartier des Vieux Fourneaux, ainsi que pour l'établissement du plan d'épandage du compost et la télégestion des postes de relevage.

Le Comité autorise également le conseil Général à percevoir pour le compte du SICM la subvention de l'agence de l'Eau et à lui reverser ensuite.

- Signature convention fonctionnement plate forme de compostage.

Le Comité approuve la convention concernant le fonctionnement de la plate-forme de compostage et autorise le Président à la signer.

2-ADMINISTRATION GENERALE

- Compte Epargne Temps

Suite à la demande formulée par les agents, le comité décide de mettre en place le dispositif du compte Epargne Temps conformément à la loi et ceci en vue de permettre aux agents de ne pas perdre le bénéfice de leurs congés non-pris durant l'année.

- Création d'un poste de journaliste

L'agent actuellement en charge de la réalisation du journal Terra Modana ne souhaitant pas voir reconduit son contrat qui arrive prochainement à échéance, le Comité en prend note et décide de renouveler la création du poste de journaliste pour une durée de 18 mois pour pouvoir embaucher son successeur.

- Création d'un poste d'Adjoint administratif

Le Comité décide de créer un poste d'adjoint administratif pour permettre l'embauche de l'agent actuellement en apprentissage au SICM. Le Comité autorise également le Président à signer les conventions d'aide au financement de ce poste avec le Pôle Emploi.

3-PISCINE

- Tarifs des stages ou séances d'entraînement

Le Comité décide de mettre en place une location des bassins pour les maîtres nageurs ou organismes souhaitant dispenser des cours privés de natation ou des séances de formation sportive. Les tarifs sont les suivants : location horaire d'une ligne d'eau du grand bassin : 7€, location horaire du petit bassin : 10,5 €

Le Comité décide également de ne pas appliquer ces locations aux associations à but non lucratif. L'entrée de la piscine devra cependant être réglée.

4 -DIVERS

-Reprise de digues Pôle Industriel du Fréjus : Avenant marché de travaux

Le comité valide l'avenant au marché de reconstruction de la digue du Pôle Industriel du Fréjus pour prendre en compte les travaux supplémentaires qui ont été réalisés et autorise le Président à le signer. Le marché passe donc de 55 770 €HT à 62 800 €HT.

-Reprise de digues Pôle Industriel du Fréjus : Marché complémentaire

Lors de la mise en place du batardeau dans le cadre des travaux précédemment cités, il a été constaté que l'assise de la digue aval est fortement érodée. Le Comité décide d'engager immédiatement d'autres travaux et de profiter ainsi de l'installation du chantier précédent. Le Comité autorise le Président à signer ce marché complémentaire d'un montant de 26 080 €HT.

-Ruisseaux : demande de subventions 2009

Le Président à autoriser à demander des subventions dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien des ruisseaux auprès des différents financeurs. Les travaux concerneront les ruisseaux suivants : Croix Rousse et Tanettes sur Aussois, Charmaix et St Antoine sur Modane, Rival et Combes sur Villarodin-Bourget.

-Examen d'une demande de subvention exceptionnelle l'Association Esseillon en scène pour le programme d'animation été 2008.

Le Président informe les membres du Comité de la demande exceptionnelle formulée par l'Association l'Esseillon en scène pour prendre en charge une partie du déficit du programme d'animation 2008 et propose qu'une subvention exceptionnelle de 3 000 € soit versée à l'association. Xavier LETT rappelle tout le travail accompli à titre bénévole par la Présidente de

l'association en tant qu'élue du SICM pour l'animation de la barrière de l'Esseillon durant les années précédentes, ce travail justifiant à lui seul l'aide exceptionnelle demandée. Le Comité décide d'accorder la subvention.

-Choix de l'association pour le programme d'animations d'été 2009.

Le Comité valide le choix opéré par la commission « Animations d'été » et décide d'accorder une subvention d'un montant de 20 000 € maximum à l'association « Ci-jointe » dans le cadre des Animations d'été 2009.

- Renouveau du Contrat Cantonal Jeunesse

Le Comité autorise le Président à signer le renouvellement du contrat Cantonal Jeunesse avec le Conseil Général pour permettre le subventionnement de la politique cantonale Jeunesse.

-Demande de subvention étude réseau de chaleur

Le Comité autorise le Président à faire les demandes de subventions concernant l'étude de la création d'un réseau de chaleur à partir de la galerie de secours du tunnel du Fréjus.

- Démarche Grands Chantiers

Mme Billard informe les membres du Comité qu'une étude doit être réalisée sur les besoins à satisfaire cantonaux dans le cadre des compensations des nuisances du futur Grand Chantier. Elle demande à ce que le SICM prenne en charge la part d'autofinancement de l'étude (soit 10 % du coût), le reste étant couvert par des aides de l'Etat et de LTF. Le Comité accepte en limitant toutefois sa participation à un montant maximum de 5 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président
C. SIMON